

H. — Chroniques

L'activité du Maroc dans l'ordre de la législation et de la réglementation

1^{er} trimestre 1950

I. QUESTIONS ECONOMIQUES

TEXTES D'ENSEMBLE

Dahir du 8 novembre 1949 portant réglementation de l'émigration des travailleurs marocains (*B. O.* du 6 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 27 décembre 1949 fixant la liste des journaux autorisés à recevoir les annonces et insertions légales, judiciaires et administratives (*B. O.* du 6 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 27 décembre 1949 modifiant l'arrêté résidentiel du 20 octobre 1943, portant création d'un conseil de la jeunesse française au Maroc (*B. O.* du 6 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 18 octobre 1949 complétant l'arrêté viziriel du 25 août 1939 assimilant certains établissements insalubres, incommodes ou dangereux de troisième catégorie aux établissements des deux premières catégories, en ce qui concerne leur installation dans les zones réservées à l'habitation (*B. O.* du 13 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 13 janvier 1950 complétant l'arrêté résidentiel du 1^{er} septembre 1948 instituant des commissions consultatives auprès de certains hôpitaux régionaux ou mixtes (*B. O.* du 20 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 10 janvier 1950 modifiant la composition du Conseil d'Administration provisoire de l'office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre (*B. O.* du 20 janvier 1949).

Arrêté viziriel du 17 décembre 1949 portant modification de l'arrêté viziriel du 26 septembre 1934 fixant la procédure à suivre en vue de la création des parcs nationaux (*B. O.* du 20 janvier 1950).

Dahir du 29 novembre 1949 complétant le dahir du 8 janvier 1944 créant un centre cinématographique marocain (*B. O.* du 27 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 17 janvier 1950 relatif au fonctionnement de la cinémathèque du Maroc (*B. O.* du 27 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 25 janvier 1950 ouvrant le droit de requérir les personnes dont l'activité est nécessaire aux besoins du pays (*B. O.* du 27 janvier 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 26 janvier 1950 portant ordre de réquisition collectif du personnel de la compagnie sucrière marocaine (*B. O.* du 27 janvier 1950).

Dahir du 8 août 1949 modifiant le dahir du 12 août 1913 relatif à l'organisation judiciaire du Protectorat français du Maroc (*B. O.* du 3 février 1950).

Décret n° 49-1654 du 29 décembre 1949, relatif à l'organisation judiciaire du Protectorat français au Maroc (*B. O.* du 3 février 1950).

Arrêté résidentiel du 14 février 1950 ouvrant le droit de requérir des personnes dont l'activité est nécessaire aux besoins du pays (*B. O.* du 15 février 1950).

Arrêté du directeur des travaux publics du 14 février 1950 portant réquisition de certains personnels

de l'énergie électrique du Maroc (*B. O.* du 15 février 1950).

Arrêté viziriel du 18 janvier 1950 fixant la composition et le ressort de divers tribunaux coutumiers (*B. O.* du 17 février 1950).

Dahir du 20 septembre 1949 modifiant le dahir du 12 août 1913 relatif à l'organisation judiciaire du Protectorat français au Maroc (*B. O.* du 10 mars 1950).

Décret n° 50.224 du 30 janvier 1950 relatif à l'organisation judiciaire du Protectorat français du Maroc (*B. O.* du 10 mars 1950).

Dahir du 30 janvier 1950 fixant les conditions de la liquidation de l'office chérifien de l'habitat et réglant les modalités du transfert et de la gestion de son patrimoine (*B. O.* du 17 mars 1950).

Dahir du 18 février 1950 modifiant le dahir du 10 janvier 1924 sur l'organisation du barreau et l'exercice de la profession d'avocat (*B. O.* du 24 mars 1950).

Arrêté résidentiel du 13 mars 1950, nommant des membres du conseil d'administration de l'office marocain du tourisme pour l'année 1950 (*B. O.* du 24 mars 1950).

Arrêté résidentiel du 13 mars 1950 portant renouvellement des pouvoirs des représentations des associations familiales françaises au conseil d'administration de l'office de la famille française (*B. O.* du 24 mars 1950).

Arrêté résidentiel du 28 mars 1950 mettant fin à l'application des arrêtés résidentiels des 25 janvier et 14 février 1950, ouvrant le droit de requérir les personnes dont l'activité est nécessaire aux besoins du pays (*B. O.* du 31 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 28 mars 1950 mettant fin à l'application de l'arrêté du 26 janvier 1950 portant ordre de réquisition collectif du personnel de la compagnie sucrière marocaine (*B. O.* du 31 mars 1950).

Arrêté du directeur des travaux publics du 28 mars 1950 mettant fin à l'application de l'arrêté du 14 février 1950 portant réquisition de certains personnels de l'énergie électrique du Maroc (*B. O.* du 31 mars 1950).

II. — AGRICULTURE

A. — GÉNÉRALITÉS

Dahir du 24 décembre 1949 établissant un contrôle sur la production, la circulation, la cession et la plantation de certains végétaux (*B. O.* du 10 février 1950).

Arrêté viziriel du 14 janvier 1950 portant règlement du contrôle de la production, de la circulation, de la cession et de la plantation de certaines espèces végétales cultivées (*B. O.* du 10 février 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 février 1950 autorisant la constitution de la société coopérative agricole marocaine de Casa-blanca (*B. O.* du 24 février 1950).

Décision du directeur des finances du 23 octobre 1949 autorisant la constitution d'une société coopérative dénommée « société coopérative agricole de transports de la région d'Oujda » (B. O. du 24 février 1950).

B. — CÉRÉALES ET LÉGUMINEUSES

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 30 décembre 1949 portant désignation des membres du comité professionnel de la menuiserie, pour l'année 1950, et nomination du commissaire du Gouvernement près ledit comité (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 15 janvier 1950 fixant les quantités de blés que les minoteries, soumises au régime du dahir du 21 janvier 1937, sont autorisées à mettre en œuvre pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 1950 (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 30 janvier 1950 modifiant l'arrêté directorial du 25 juin 1949 relatif aux conditions de fabrication, de vente et emploi des produits de minoterie industrielle (B. O. du 3 février 1950).

C. — VINS ET ALCOOLS

Arrêté du directeur des finances du 19 décembre 1949 fixant le montant de l'avance à consentir sur les vins libres de la récolte 1949 (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 mars 1950 fixant le prix d'achat des alcools de vin et des alcools viniques de la récolte 1949 (B. O. du 17 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 25 février 1950 relatif à l'écoulement des vins de la récolte 1949 (B. O. du 17 mars 1950).

D. — ELEVAGE ET PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 3 janvier 1950 abrogeant l'arrêté du directeur des affaires économiques du 9 juillet 1945, réglementant la circulation des équidés (B. O. du 27 janvier 1950).

E. — FORÊTS

Arrêté viziriel du 14 novembre 1949 fixant les modalités de soumission au régime forestier des bois, forêts et terrains non domaniaux (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du directeur-adjoint, chef de la division des eaux et forêts du 19 décembre 1949, fixant le minimum des subventions en espèces pouvant être allouées, en 1950, à raison d'opération de boisement ou de reboisement (B. O. du 20 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 23 janvier 1950, fixant la composition de la commission appelée à émettre avis sur l'utilisation du fonds forestier marocain (B. O. du 3 février 1950).

F. — PRODUITS DIVERS

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 6 février 1950, portant règlement de la production, de la circulation, de la cession et de la plantation de certaines espèces de rosacées fruitières (B. O. du 15 février 1950).

Arrêté viziriel du 27 janvier 1950, réglementant l'utilisation des graines de cotonnier pour la semence (B. O. du 10 mars 1950).

III. — COMMERCE ET INDUSTRIE

A. — GÉNÉRALITÉS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 décembre 1949, rendant partiellement la liberté au prix des laits concentrés non médicamenteux (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 décembre 1949, relatif au prix des laits concentrés non médicamenteux (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 11 janvier 1950, relatif au contrôle technique de la fabrication, du conditionnement et de l'exportation des conserves appertisées de légumes, de tomates, de légumes accompagnés de viande et des concentrés de tomates (B. O. du 13 janvier 1950).

Arrêté résidentiel du 13 janvier 1950, rendant la liberté de vente aux pneumatiques poids lourds (B. O. du 20 janvier 1950).

Dahir du 27 décembre 1949, approuvant et déclarant d'utilité publique le plan et le règlement d'aménagement du centre de Sidi-Harazem (B. O. du 20 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 20 janvier 1950, fixant le prix maximum du thé vert de vente réglementé (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 14 janvier 1950, relatif au prix des laits médicamenteux (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 18 janvier 1950, abrogeant l'arrêté du 26 mars 1948, relatif à la détention, la répartition et l'utilisation et l'utilisation des fers, fontes et aciers (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 20 janvier 1950 rendant la liberté aux prix de tous les produits chimiques (B. O. du 3 février 1950).

Arrêté résidentiel du 1^{er} février 1950, portant institution de commissions techniques auprès de l'office chérifien de contrôle et d'exportation (B. O. du 10 février 1950).

Arrêté viziriel du 14 janvier 1950, complétant l'article 2 de l'arrêté viziriel du 25 octobre 1932, organisant l'inspection des pharmacies, herboristeries, usines et dépôts de médicaments et produits pharmaceutiques et celle des magasins de droguistes, épiciers, coiffeurs, parfumeurs, etc. (B. O. du 10 février 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 6 février 1950, modifiant l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 12 novembre 1949, fixant les conditions de vente des ciments soumis à répartition (B. O. du 15 février 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 31 janvier 1950, modifiant l'arrêté fixant le prix de vente en gros des produits pétroliers (B. O. du 17 février 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 février 1950, fixant le prix maximum du café du secteur contrôlé (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 février 1950, complétant l'arrêté du 31 mars 1949, portant fixation du prix maximum du savon de ménage (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 26 février 1950, complétant l'arrêté du 31 mars 1949, fixant le prix maximum des huiles comestibles raffinées autres que celle d'olive (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 13 février 1950, relatif à la sortie des marchandises hors de la zone française de l'empire chérifien (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 17 février 1950, réglementant les envois postaux (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté viziriel du 6 février 1950, modifiant l'arrêté viziriel du 5 mars 1928, portant réglementation de la fabrication et du commerce des sucres, glucoses, confitures, gelées, marmelades (B. O. du 10 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 9 mars 1950, relatif au contrôle technique de la fabrication, du conditionnement et de l'exportation des conserves de pulpes et purées de fruits et légumes de fruits au naturel, de fruits de sirop et des confitures, marmelades et gelées (B. O. du 17 mars 1950).

Arrêté viziriel du 11 février 1950, déclarant d'utilité publique et urgente l'installation d'une foire internationale à Casablanca et frappant d'expropriation les immeubles nécessaires à cet effet (B. O. du 17 mars 1950).

Dahir du 6 février 1950, abrogeant, pour une durée de 4 mois, le mode d'exploitation des ports de Mehdia, Port - Lyautey et Rabat - Salé (B. O. du 17 mars 1950).

B. — PÊCHE ET CHASSE

Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts, chef de la Division des eaux et forêts du 9 février 1950, modifiant l'arrêté du 7 février 1949, portant réglementation de la petite pêche dans les eaux douces de la zone française de l'empire chérifien (B. O. du 17 avril 1950).

Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts, chef de la division des eaux et forêts du 10 février 1950, portant réglementation spéciale et fixant les périodes et étendues territoriales d'interdiction de la pêche fluviale pendant la saison 1950-1951 (B. O. du 17 février 1950).

Arrêté de l'inspecteur général des eaux et forêts, chef de la division des eaux et forêts du 6 mars 1950, complétant l'arrêté du 16 août 1949, portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse et créant des réserves pendant la saison 1949-1950 (B. O. du 10 mars 1950).

Dahir du 13 février 1950, modifiant le dahir du 15 décembre 1938, réglementant le commerce du gibier (B. O. du 24 mars 1950).

C. — TRANSPORTS

Arrêté du directeur des travaux publics du 17 décembre 1949, portant limitation de la circulation sur diverses pistes (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du directeur des travaux publics du 17 décembre 1949, portant limitation et réglementation de la circulation sur divers routes, chemins tertiaires et autres (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 23 décembre 1949, abrogeant les articles 1^{er} et 3 de l'arrêté viziriel du 3 août 1941, édictant des mesures exceptionnelles et temporaires pour l'application des articles 3, 24, 37 et 38 de l'arrêté viziriel du 4 décembre 1934, sur la police de circulation et du roulage et fixant au 31 décembre 1950 la limite de validité de l'article 2 de l'arrêté viziriel (B. O. du 10 février 1950).

D. — MINES

Décision de l'ingénieur en chef des mines, chef de la division des mines et de la géologie du 1^{er} février 1950, fixant la date à partir de laquelle pourront être déposées au service des mines de Rabat, des demandes de permis de recherche de 4^{me} catégorie sur une certaine région (B. O. du 15 février 1950).

IV. — QUESTIONS FINANCIERES

A. — GÉNÉRALITÉS

Avis, relatif au régime des investissements étrangers nouveaux dans la zone française du Maroc (B. O. du 13 janvier 1950).

Arrêté du directeur des finances du 22 novembre 1949, modifiant et complétant l'arrêté du 13 juillet 1948, relatif à l'office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du directeur des finances du 22 novembre 1949, relatif aux statuts de l'office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca (B. O. du 27 janvier 1950).

Dahir du 17 janvier 1950, modifiant le dahir du 10 juillet 1931, relatif au fonctionnement et à l'organisation financière des hôpitaux civils, érigés en établissements publics (B. O. du 10 février 1950).

Dahir du 16 janvier 1950, acceptant la démission de M. Gabriel Campion, commissaire-adjoint du haut-commissaire marocain près la banque d'Etat du Maroc (B. O. du 17 février 1950).

Dahir du 16 janvier 1950, nommant M. Henry-Pierre Dupuis, commissaire-adjoint du haut-commissaire marocain près la banque d'Etat du Maroc (B. O. du 17 février 1950).

Arrêté viziriel du 3 mars 1950, relatif aux conditions de notification de virements postaux, échangés par la voie télégraphique entre le Maroc d'une part, la France, l'Algérie, la Tunisie et l'Afrique occidentale française d'autre part (B. O. du 24 mars 1950).

Décision du directeur des finances du 25 mars 1950, relative à la justification de certaines dépenses (B. O. du 31 mars 1950).

Arrêté viziriel du 18 février 1950, relatif aux jeux et paris, ayant pour objet des courses de lévriers (B. O. du 31 mars 1950).

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts du 2 mars 1950, relatif aux sociétés de courses publiques de lévriers autorisées à organiser le pari mutuel (B. O. du 31 mars 1950).

B. — BUDGETS

Rapport du général d'armée Juin, commissaire résident général de la République française au Maroc à Sa Majesté le Sultan, sur la fixation du budget général de l'Etat et des budgets annexes pour l'exercice 1950 (B. O. du 6 janvier 1950).

Dahir du 31 décembre 1949, portant approbation du budget général de l'Etat et des budgets annexes pour l'exercice 1950 (B. O. du 6 janvier 1950).

Dahir du 25 janvier 1950, portant prélèvement de 2 milliards 756.500.000 francs sur le fonds de réserve, au titre de l'exercice 1950 (B. O. du 10 février 1950).

C. — IMPÔTS ET TAXES

Arrêté du directeur des travaux publics du 6 octobre 1949, fixant les taxes appliquées dans le port de Mogador (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du directeur des travaux publics du 6 octobre 1949, fixant les taxes appliquées dans le port de Mazagan (B. O. du 6 janvier 1949).

Arrêté du directeur des travaux publics du 29 novembre 1949, fixant les taxes appliquées dans le port d'Agadir (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 23 décembre 1949, relatif à la visite des ruines de Volubilis (B. O. du 20 janvier 1950).

Arrêté du directeur des finances du 30 novembre 1949, fixant les coefficients applicables par nature d'activité et de profession, pour l'assiette du

supplément à l'impôt des patentes (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du directeur des travaux publics du 4 novembre 1949, complétant l'arrêté du 31 janvier 1949, fixant les taxes spéciales à percevoir dans les ports de la zone française du Maroc sur les combustibles liquides débarqués, embarqués ou transbordés (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 18 janvier 1950, portant abrogation de l'arrêté du 13 mars 1947, portant fixation de prélèvement à la sortie de certaines marchandises sur la zone de Tanger (B. O. du 27 janvier 1950).

Dahir du 26 décembre 1949, modifiant le dahir du 30 octobre 1939, portant institution d'un prélèvement sur les traitements publics et privés, les indemnités et émoluments, les salaires, les pensions et les rentes viagères (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 14 janvier 1950, relatif à la taxe des prestations pour 1950 (B. O. du 3 février 1950).

Arrêté viziriel du 14 janvier 1950, modifiant l'arrêté viziriel du 9 juillet 1938, fixant les taxes téléphoniques dans les relations entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie (B. O. du 3 février 1950).

Dahir du 31 décembre 1949, portant dispense de la taxe judiciaire afférente aux séquestres prononcés en vertu du dahir du 17 décembre 1943, relatif à l'application au Maroc des pénalités, incapacités et mesures de séquestre prévues par l'ordonnance du 6 décembre 1943, instituant une commission d'épuration auprès du Comité français de la libération nationale (B. O. du 10 février 1950).

Arrêté viziriel du 16 janvier 1950, modifiant l'arrêté viziriel du 19 décembre 1939, fixant les conditions d'application du dahir du 30 octobre 1939, portant institution d'un prélèvement sur les traitements publics et privés, les indemnités et émoluments, les salaires, les pensions et les rentes viagères (B. O. du 10 février 1950).

Dahir du 27 janvier 1950, modifiant le dahir du 11 octobre 1937, instituant une surtaxe sur les animaux abattus dans les villes municipales, en vue de créer des ressources nécessaires à la prophylaxie de la tuberculose bovine (B. O. du 24 février 1950).

Arrêté viziriel du 18 février 1950, portant création d'un timbre-poste avec surtaxe, au profit des œuvres fédérées de la campagne de solidarité franco-marocaine 1949 (B. O. du 3 mars 1950).

Arrêté viziriel du 3 mars 1950, fixant les taux des surtaxes aériennes, applicables aux correspondances officielles urgentes à destination de divers pays (B. O. du 24 mars 1950).

Arrêté viziriel du 30 janvier 1950, portant création d'une série de timbres-poste avec surtaxes, au profit des œuvres fédérées de la campagne de solidarité franco-marocaine de 1949 (B. O. du 24 mars 1950).

Arrêté viziriel du 28 février 1950, portant création de valeurs fiduciaires postales (B. O. du 24 mars 1950).

Arrêté viziriel du 3 mars 1950, fixant les tarifs des surtaxes aériennes, applicables aux correspondances privées à destination de divers pays (B. O. du 31 mars 1950).

D. — EMPRUNTS

Dahir du 31 décembre 1949, autorisant le Gouvernement chérifien à contracter des emprunts auprès du fonds de modernisation et d'équipement français pour la réalisation d'investissements économiques au Maroc (B. O. du 6 janvier 1950).

Dahir du 31 décembre 1949, fixant le programme

d'emploi de crédits à ouvrir au compte hors budget « fonds de modernisation et d'équipement du Maroc » (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 17 janvier 1950, autorisant la chambre de commerce et d'industrie de Meknès à contracter un emprunt auprès de la caisse marocaine des retraités (B. O. du 3 février 1950).

Arrêté viziriel du 11 février 1950, autorisant la chambre mixte d'agriculture, de commerce et d'industrie d'Agadir à contracter un emprunt auprès de la caisse marocaine des retraités (B. O. du 10 mars 1950).

E. — CRÉDITS

Arrêté du directeur des finances du 22 novembre 1949, modifiant l'arrêté directorial du 9 juillet 1949, fixant, pour certains produits de la récolte 1949, le pourcentage garanti par l'Etat sur les avances consenties à l'union des docks-silos, coopératifs agricoles du Maroc et aux coopératives indigènes agricoles, ainsi que le montant de l'avance par quintal donnée en gage (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 15 février 1950, autorisant l'affectation de l'actif de la coopérative indigène agricole (C.I.A.) de Casablanca aux sociétés indigènes agricoles de prévoyance (S.I.P.) adhérentes (B. O. du 24 février 1950).

Arrêté viziriel du 11 février 1950, reconduisant, pour l'année 1950, les dispositions de l'arrêté viziriel du 13 avril 1949, fixant, pour l'année 1949, les taux et modalités d'attribution des ristournes d'intérêts, prévues par le dahir du 11 juillet 1948, destiné à faciliter la reprise des constructions privées (B. O. du 10 mars 1950).

V. — QUESTIONS SOCIALES

A. — ORGANISATION ET PROTECTION DU TRAVAIL

Arrêté résidentiel du 30 décembre 1949, modifiant l'arrêté résidentiel du 2 mars 1948, relatif à la détermination des rentes des victimes d'accidents du travail ou de leurs ayants droit (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 31 août 1949, déterminant les taxes à percevoir, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1950, pour l'alimentation des fonds créés par la législation marocaine sur les accidents du travail (B. O. du 6 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 14 décembre 1949, portant institution d'un capital-décès au profit des ayants droit des fonctionnaires décédés (B. O. du 6 janvier 1950).

Dahir du 20 décembre 1949, modifiant et complétant le dahir du 16 décembre 1929, portant institution en zone française de l'empire chérifien de conseils de prud'hommes (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 6 janvier 1950, fixant le taux du cautionnement à verser par les travailleurs marocains, autorisés à quitter le territoire de la zone française du Maroc (B. O. du 27 janvier 1950).

Arrêté viziriel du 16 janvier 1950, relatif au prix de remboursement de la journée d'hospitalisation dans les formations sanitaires civiles du Protectorat (B. O. du 10 février 1950).

Dahir du 18 janvier 1950, modifiant le dahir du 16 décembre 1942, relatif à la réparation des accidents du travail, survenus en zone française de l'empire chérifien et résultant de faits de guerre (B. O. du 24 février 1950).

Arrêté viziriel du 18 janvier 1950, modifiant l'arrêté viziriel du 16 décembre 1942, déterminant les

- modalités d'administration et de gestion du fonds de solidarité, instituées par le dahir du 16 décembre 1942, relatif à la réparation des accidents du travail survenus en zone française de l'Empire chérifien et résultant de faits de guerre (*B. O.* du 24 février 1950).
- Arrêté viziriel du 27 janvier 1950, déterminant les mesures particulières de protection et de salubrité, applicables dans les chantiers de travaux dans l'air comprimé (*B. O.* du 3 mars 1950).
- Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 22 février 1950, déterminant les termes de l'affiche, relative à l'avis concernant la durée du travail dans l'air comprimé et les soins à donner dans certains cas aux ouvriers effectuant un travail dans cette nature (*B. O.* du 3 mars 1950).
- Arrêté viziriel du 16 janvier 1950, relatif aux précautions à prendre par les travailleurs qui emploient le ciment à prise rapide (*B. O.* du 3 mars 1950).
- Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 31 janvier 1950, déterminant les termes de l'affiche indiquant les prescriptions hygiéniques à observer dans l'emploi du ciment à prise rapide (*B. O.* du 3 mars 1950).
- Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 9 mars 1950, prorogeant les pouvoirs des membres du conseil d'administration de la caisse d'aide sociale (*B. O.* du 17 mars 1950).
- Arrêté résidentiel du 13 mars 1950, établissant les listes d'arbitres et surarbitres, en matière de différends collectifs du travail (*B. O.* du 24 mars 1950).
- Arrêté du directeur du travail et des questions sociales du 15 mars 1950, établissant les listes et les membres de la commission interrégionale de conciliation (*B. O.* du 24 mars 1950).
- Décision du directeur du travail et des questions sociales du 16 mars 1950, portant désignation, pour l'année 1950, des représentants des médecins, des pharmaciens et des assureurs, au sein de la commission de contrôle et d'arbitrage, en matière d'accidents du travail (*B. O.* du 31 mars 1950).

B. — SALAIRES

(Pour mémoire)

• CHRISTIANE COMBE